

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic-  
Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 août 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE204983004**

***Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill  
Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la  
fourniture et la livraison de sel de déglacage des  
chaussées, pour une période de huit (8) mois -  
Montant total estimé des ententes: 19 689 849,61 \$,  
taxes incluses (ententes: 16 408 208,01 \$ + variation  
des quantités 3 281 641,60 \$) - Appel d'offres public  
20-18120 (4 soumissionnaires).***

**“Original signé”**

Christian Arseneault  
Vice-présidence

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE204983004**

*Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, pour une période de huit (8) mois - Montant total estimé des ententes : 19 689 849,61 \$, taxes incluses (ententes : 16 408 208,01 \$ + variation des quantités 3 281 641,60 \$) - Appel d'offres public 20-18120 (4 soumissionnaires)*

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (2 soumissionnaires)*
  - *un quatrième contrat consécutif pour la firme Cargill Limitée (Entente du groupe A)*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour un contrat de biens et services relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déglacage des chaussées pour une période de huit mois.

Le Service a d'abord exposé les particularités du marché du sel, qui compte un nombre restreint de firmes, avant d'expliquer que cet appel d'offres, d'une durée de 37 jours, a permis de recevoir trois soumissions, dont deux conformes. De plus, il a été précisé que la stratégie visant à lancer l'appel d'offres de la Ville de Montréal subséquentement à celui du regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour combler les besoins d'autres villes du Québec continue de produire de bons résultats, en l'occurrence l'obtention de plus bas prix. Les responsables ont expliqué que les prix obtenus cette année sont particulièrement avantageux puisqu'une baisse de 35,74 %

est observée par rapport à l'an dernier, ainsi qu'une diminution de l'ordre de 29 % par rapport à l'estimé de contrôle. Cette importante baisse de prix est attribuable à la stratégie privilégiée, ainsi qu'à l'hiver modéré qui s'est écoulé dans la région des Grands Lacs.. Ceci a eu pour effet de générer des stocks de sel à écouler sur les marchés cette année. Aussi, la fin de la grève à la mine Goderich en Ontario a eu pour effet de ramener les prix à la baisse en 2020. Finalement, pendant la publication de l'appel d'offres 20-18120, un addenda portant sur le transport a été émis, laissant entrevoir aux trois soumissionnaires habituels qu'au moins un nouveau fournisseur était intéressé à soumissionner, ce qui était une première depuis 2002.

En somme, l'écart par rapport à l'estimé interne est favorable à l'Agglomération, qui bénéficie du meilleur prix cette année. Il s'agit d'une économie de 20,20 \$ la tonne par rapport au regroupement de l'UMQ, et de 36 \$ la tonne par rapport au prix obtenu par la Ville l'an dernier. Quant à la récurrence d'octroi à un même adjudicataire pour un contrat récurrent, ceci s'explique par le nombre restreint d'entreprises en activité dans ce marché. En conclusion, le Service de l'approvisionnement a recommandé de conclure les ententes-cadres avec les adjudicataires.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat et les commissaires ne sauraient que saluer l'obtention de prix aussi avantageux pour le sel de déglacage cette année.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (2 soumissionnaires)*
  - *un quatrième contrat consécutif pour la firme Cargill Limitée (Entente du groupe A)*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE204983004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**